

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Du 2 novembre au 22 décembre 2020

Centre de formation SEPR : apprentissage, formation continue

- Site d'Annonay -



Document à destination des apprenants, parents, maîtres
d'apprentissage.

Dans le cadre des nouvelles mesures de restriction sanitaires en date du 30 octobre 2020, le centre de formation de la SEPR Annonay continue ses activités de formation. Celles-ci se déroulent selon 2 modalités :

- **Présentiel** :

En lien avec la nature de l'activité : formation à un geste professionnel nécessitant l'utilisation d'un plateau technique

En fonction du public accueilli : public prioritaire et/ou apprenant ne disposant pas d'outils informatique

- **Distanciel** : pour l'ensemble des autres activités de formation.

Ce plan de continuité pédagogique poursuit les objectifs suivants :

1. Objectifs

- Respecter le nouveau protocole sanitaire renforcé publié par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion le 29 octobre 2020.
- Limiter le brassage des groupes ou des classes, y compris durant la pause méridienne
- Maintenir au maximum les cours en présentiel et distanciel pour poursuivre les apprentissages et éviter le décrochage scolaire.
- Réduire le nombre d'apprenants en présence simultanément au CFA SEPR Annonay.

2. Organisation mise en place.

Contexte spécifique de l'établissement

- Le centre de formation regroupe le CFA, et des activités de formation continue.
- En moyenne 100 apprenants présents chaque jour .

Organisation

L'ensemble des cours planifiés sont maintenus, selon les modalités suivantes :

- Présentiel :
 - Chaque classe bénéficie lors de sa période de cours en centre de formation, d'enseignements professionnels en présentiel à raison d'une demi-journée à 2 jours de formation pratique selon le type de formation suivie : formation en 1 ou 2 ans, temps plein ou alternance.
 - Epreuves de contrôle en cours de formation planifiées sur la période.
- Distanciel : les cours non cités ci-dessus ont lieu à distance.

3. Organisation pédagogique

Déroulé des cours

- Lorsque les apprenants sont en présentiel, ils suivent les cours au centre de formation tel qu'indiqué sur leur emploi du temps.
- Des documents concernant les cours d'enseignement général peuvent être remis aux apprenants lors de leur venue au CFA .

- Lorsque les apprenants travaillent à distance à la maison,
 - Sur Yparéo le cours spécifie « travail à distance avec le nom du professeur ».
 - Le cours à distance se déroule suivant différentes modalités : visioconférence, travail personnel accompagné, ...
 - Du travail écrit peut être donné avec retour au formateur,
 - Obligation pour l'apprenant d'être présent à l'ensemble des cours à distance (un appel est effectué).
 - Une charte de bonne pratique encadre le travail à distance et doit être respectée par chaque apprenant.

Accompagnement des apprenants durant cette période de confinement.

Chaque apprenant a un formateur référent pédagogique qui s'assure régulièrement de la continuité pédagogique, par mail, téléphone, réunion en visio conférence.

Ce formateur référent, membre de l'équipe pédagogique, accompagne l'apprenant dans :

- | | |
|--|--|
| - son organisation ; | - le soutien de sa motivation ; |
| - la résolution des problèmes techniques ; | - ses difficultés d'apprentissages disciplinaires. |
| - la rupture de son isolement | |

Le nom du formateur référent a été communiqué en octobre à chaque apprenant.

Accompagnement des apprenants ayant des besoins spécifiques

Ces situations sont gérées au cas par cas. Elles peuvent concerner des apprenants porteurs de handicap ou avec des troubles des apprentissages, mais aussi des apprenants qui connaissent des difficultés personnelles, d'équipement, ou de transport. Les apprenants identifiés pourront suivre des cours en distanciel à la SEPR en autonomie ou avec un accompagnement spécifique.

Les apprenants concernés se signaleront rapidement auprès du référent d'éducation pour qu'une organisation soit mise en place.

Contact : Vie de l'apprenant, tél :04 75 32 40 26

Me Latreille : s.latreille@sepr.edu

Me Danton : d.danton@sepr.edu

Dans le cadre de la continuité pédagogique, les modalités d'enseignement changent. À ce titre, vous êtes tenu de suivre les cours à distance, comme en présentiel.

En conformité avec votre cycle de formation, vous devez suivre normalement les cours dans une attitude de travail. La continuité pédagogique est assurée et chacun.e doit être disponible suivant l'emploi du temps inscrit dans NetYparéo.

Les professeurs vous donneront les consignes de travail et les modalités d'organisation des séances à distance via le «Cahier de textes» NetYparéo.



... ASSIDUITÉ

Les cours organisés à distance sont obligatoires. Vous devez arriver à l'heure indiquée par le formateur. Il est donc recommandé de se connecter 5 minutes avant l'heure du rendez-vous de visioconférence.

- ▲ En cas de retard ou d'absence, vous devez prévenir le formateur de votre impossibilité de suivre l'heure de cours.
- ▲ En cas de problème de connexion, vous devez prévenir le formateur en lui envoyant un mail et en lui transmettant un élément de preuve (capture d'écran...).

Pour chaque cours le travail mis en ligne est à faire en suivant les instructions données par le formateur (questionnaire, documents en pièces jointes...).

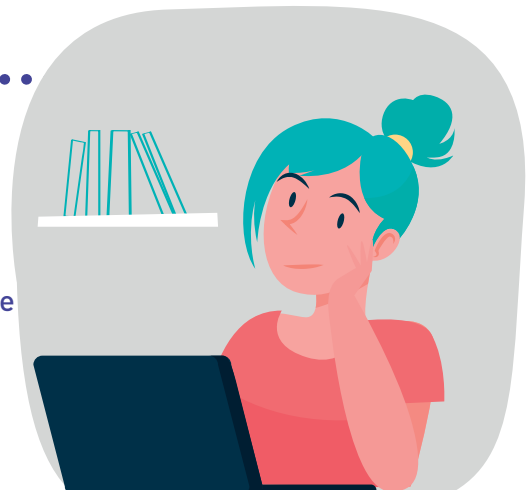
COMMENT REJOINDRE UNE RÉUNION

Pour chaque cours :

- ▲ Dans YPAREO, vérifiez le « Travail à faire ».
- ▲ Dans YPAREO, regardez dans le « Cahier de textes » et cliquez sur le lien de la réunion.

Vous pouvez aussi vous aider du tuto mis à disposition sur le portail de la médiathèque :

<https://0692514h.esidoc.fr/continuite-pedagogique-3>





RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Les cours en ligne remplacent les cours sur site (lycée ou CFA) ! Ils font partie intégrante de votre formation et l'on attend de vous un comportement professionnel :

- ▲ Communiquer avec son identité réelle (nom, prénom), pas de pseudo.
- ▲ Activer la caméra afin que le formateur puisse faire l'appel, puis, s'il vous l'autorise, la désactiver.
- ▲ Respecter les prises de paroles avec le bouton « lever la main » ou dès que le formateur vous y autorise.
- ▲ S'installer dans une pièce calme dans la mesure du possible, à un bureau ou une table.
- ▲ Adopter une posture professionnelle (pas allongé dans son lit...).
- ▲ Utiliser un vocabulaire approprié, sans vulgarité.
- ▲ Porter une tenue professionnelle.
- ▲ Ne pas manger ni fumer durant le cours.



Il est strictement interdit d'enregistrer les séances de classe en visio-conférence et de faire des captures d'écran de la réunion. La réglementation du droit à l'image s'applique et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires.



Il est strictement interdit de transmettre les codes ou liens des réunions à des personnes extérieures à la classe.



Le règlement intérieur s'applique également aux cours en visio-conférence. Les sanctions disciplinaires (avertissement, mise à pied, conseil de discipline...) sont donc applicables.



Si vous rencontrez des difficultés techniques (difficulté à vous connecter, problème d'équipement...) veuillez contacter rapidement votre référent d'éducation.

Signature de l'apprenant